



Psychologues de l'éducation nationale



Depuis 2017, les psychologues de l'éducation nationale remplacent les psychologues scolaires dans le premier degré et les conseillers d'orientation psychologue dans le second degré. Recrutés par concours avec un master de psychologie, ils suivent une formation en tant que fonctionnaire stagiaire, rythmée par un stage en RASED et en école pour la spécialité « éducation, développement et apprentissages » ou en CIO pour la spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ». Dans les deux cas ils contribuent au parcours de réussite des élèves.

Dans le premier degré, sa mission consiste à favoriser le bien être psychologique et la socialisation des élèves pour faciliter l'acquisition de leurs apprentissages, et de participer à la prévention des risques de désinvestissement ou de ruptures scolaires. Il apporte son aide à l'analyse de la situation particulière des élèves en liaison étroite avec les familles et les enseignants. Il s'appuie sur des outils et des méthodes spécifiques, adaptés à la situation de chaque élève : entretiens, observations, bilans, etc. Membre de l'équipe pédago-

gique, il élabore avec eux les projets d'aides spécialisées pour les élèves en difficulté d'apprentissage et en situation de handicap. Il contribue ainsi à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de **mesures d'aide individuelle ou collective des élèves** : plans d'accompagnement personnalisés, projets personnalisés de scolarisation. Dans le second degré, il est en contact avec des collégiens, lycéens, étudiants et adultes. Sa mission est de contribuer à créer les conditions d'un équilibre psychologique des élèves favorisant leur réussite et leur investissement scolaires. Il accompagne tout public dans l'élaboration progressive de leur projet d'orientation. En lien avec les équipes éducatives, il participe à la conception et à la mise en œuvre d'actions permettant l'appropriation d'informations sur les formations et les métiers et l'évolution de leurs représentations. Il contribue à l'élaboration de parcours de réussite des élèves en leur permettant de prendre conscience des enjeux de leur formation et de s'orienter vers une qualification visant leur insertion socioprofessionnelle. Il informe ainsi les élèves et leurs familles ainsi que les étudiants,

et les conseille dans l'**élaboration de leurs projets scolaires, universitaires et professionnels**. Formé à la psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent, il contribue à la réussite de tous les jeunes et porte une attention particulière aux élèves : en difficultés, en situation de handicap, en risque de décrochage scolaire, présentant des signes de souffrance psychique. Il participe à l'accompagnement des adolescents et des étudiants dans leurs parcours scolaires et la construction de leurs projets d'orientation et de formation. Il concourt ainsi à leur réflexion sur l'importance des diplômes et des qualifications pour une insertion et une mobilité professionnelle réussies. Il s'appuie sur des outils et des méthodes psychologiques adaptés aux élèves et étudiants (entretiens, observations, bilans, etc). Il conseille également les adultes dans le cadre de l'orientation tout au long de la vie. Il accompagne aussi les jeunes et leur famille dans des situations de décrochage scolaire. C'est un professionnel qui écoute et conseille. Lors d'entretiens individuels ou avec les parents, il apporte une écoute en toute confidentialité avec bienveillance et sans jugement. Il peut

animer également des ateliers en groupe pour accompagner les jeunes dans de la construction de leur parcours personnel. Il apporte des repères sur l'orientation, le système éducatif, le monde économique.

Il accompagne les parcours personnels en vue de : favoriser la réussite et l'investissement scolaire, élaborer progressivement les projets scolaires, universitaires et professionnels, aider à la compréhension de soi, favoriser la confiance en soi.

En lien avec les équipes éducatives, il participe à l'élaboration des dispositifs de prévention, d'inclusion, d'aide et de remédiation.

Il accompagne et conseille les équipes éducatives et de direction. Il travaille aussi en lien avec la mission locale, la mission de lutte contre le décrochage scolaire et d'autres partenaires. En établissement, il propose aussi des actions en lien avec le climat scolaire, le bien être à l'école, le poids du genre et de l'origine sociale dans le choix d'orientation et le sens de l'école.

Les psychologues de l'éducation nationale ne sont pas des thérapeutes mais accompagnent vers des professionnels médico-sociaux en cas de besoin.

Pour prendre rendez-vous avec un/une psychologue de l'éducation nationale :

ac-clermont.fr/orientation/s-informer-et-s-orienter/cio